



## SAINT FERRIOL - Commune

Séance du 26 février 2026

Membres en exercice :  
10

Date de la convocation: 12/02/2026

*vingt-six février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de JEAN-JACQUES MARTY*

Présents : 9

**Présents :** JEAN-JACQUES MARTY, INCARNATION MARTY, GISÈLE GAVIGNAUD, JEAN-CLAUDE SIRE, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, Christian VIZCAÏNO, André JIMENEZ, Corine GIROD

Votants: 10

Pour: 10

**Représentés:** Marie-Claude SARDA représentée par JEAN-CLAUDE SIRE

Contre: 0

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** JEAN-CLAUDE SIRE

### Objet: Libéralités reçues - DE\_012\_2026

Monsieur le Président expose qu'une association désire participer aux frais d'embellissement du village, de l'église et du monument aux morts. Le chèque de don collecté est :

Association AIRE 20.00 €

M. le Maire précise que cette somme sera affectée à la section de fonctionnement article 7588.

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

ACCEPTE le don de l'association AIRE pour 20.00 €.

Dit que ces sommes seront affectées à la section de fonctionnement, article 7588.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Date de transmission de l'acte: 02/03/2026  
Date de réception de l'AR: 02/03/2026  
011-211103411-DE\_012\_2026-DE  
A G E D I

Le Maire,

Jean-Jacques MARTY  
Signé

Date de transmission de l'acte: 02/03/2026

Date de reception de l'AR: 02/03/2026

011-211103411-DE\_012\_2026-DE

A G E D I